

SAISON 2011 / 2012 - LETTRE CNS GAM N°1

Précisions de la cotation des Imposés Critérium

Sept 2011

Suite à la parution en 2004 de la Brochure des programmes imposés critérium GAM et à sa version modifiée en 2006, un certain nombre d'aménagements a été apporté. Vous trouverez ci-après une compilation des articles parus à ce jour et les dernières précisions pour la cotation de ces programmes. Ces dispositions sont applicables immédiatement. (Ce document reprend les précisions de la lettre n°1 du 07 avril 2010).

Les précisions s'appuient sur :

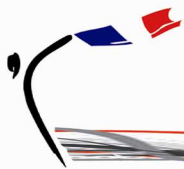
- Les brochures techniques de la FFG (Générale et spécifique GA) en cours.
- La brochure sur les imposés (édition 2006).
- Les commentaires et enquêtes des juges et entraîneurs des saisons passées.

Règles générales :

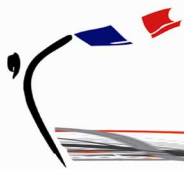
- Le matériel :
 - Pour le matériel nécessaire (hauteur des agrès, tapis et sur-tapis, tremplins...), voir la page 50 de la brochure technique GA en cours.
- Le programme
 - Le programme critérium autorise la réalisation des imposés A à G (sauf au saut, de A à F) précision saison 2009.
 - Valeur des imposés :

niveaux	au Saut	
A	1 pt	
B	3,2 pts	
C	5,2 pts	
D	7,2 pts	
E	9,2 pts	
F	Ts gr	10 pts
	Yu gr	10,4 pts

niveaux	au sol	Arçons, Anneaux, Parallèles, Fixe	options		
A	1 pt	1 pt	non		
B	2 pts	2 pts	oui, si reconnues :		
C	4 pts	4 pts		Pour 1 opt .	+ 0,3
D	6 pts	6 pts		Pour 2 opt .	+ 0,7
E	8 pts	8 pts		Pour 3 opt .	+ 1,2 pts
F	10 pts	11 pts	non		
G	12 pts	13 pts	non		



- Précisions sur la reconnaissance des options
 - Pour tous les imposés, une option n'est reconnue que s'il n'y a pas de faute grossière avec non reconnaissance : (précision fév. 2007)
 - maintien non arrêté ou avec déviation d'angle supérieure à 45°.
 - rotation longitudinale incomplète supérieure à 90°.
 - aux anneaux : s'appuyer sur les câbles, chute depuis l'appui renversé.
 - Lorsque une option remplace un secteur et en cas de non reconnaissance de celle-ci :
 - JD = Option non comptabilisée.
 - JD = Secteur non reconnu et pénalité 1 point.
 - JE = Fautes d'exécution.
 - Dès qu'une option complète un mouvement et en cas de non reconnaissance de celle-ci :
 - JD = Option non comptabilisée.
 - JE = Fautes d'exécution.
- Autres précisions et rappels :
 - Un élément loupé ne peut être recommencé qu'une fois, à l'exception des cas suivants :
 - ✓ Lors d'une série acrobatique au sol.
 - ✓ Les sorties.
 - Les balancers :
 - Un balancer est considéré comme un seul élément gymnique avec un aller et un retour.
 - ✓ Pénalisation pour non présentation d'un balancer :
 - JD : Une fois -2.50 points.
 - Les maintiens :
 - Application du code FIG :
 - ✓ 2 secondes et plus :
 - Pas de déduction
 - ✓ Marqué et tenu moins de 2 sec :
 - JE = - 0,3 point.
 - ✓ Non marqué :
 - JE = - 0,5 point.
 - JD = -1 point de pénalité pour élément non reconnu.
 - La présence d'un entraîneur est autorisée à tous les agrès sauf au sol. Elle est tolérée au cheval d'arçons uniquement pour déplacer le tremplin.
 - JD = - 0,5 point de pénalité (Code FIG : P.8 art 6)



Sol

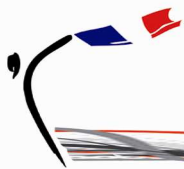
- La présentation des mouvements F ou G se fait en critérium sans les parties chorégraphiques (précision saison 2007), et avec une note de départ de 10 points pour le F, et de 12 points pour le G. (2011)
 - Si la chorégraphie est réalisée, il n'y a pas de pénalité.
- La durée des mouvements :
 - **Application d'une même réglementation concernant la durée des mouvements de D à G** (précision 2010)
 - Les imposés de D à G ont une durée maximale de 90 secondes. Il n'y pas de durée minimale.
 - Avertissement par un signal acoustique à 70 secondes.
 - Avertissement par un signal acoustique à 90 secondes.
 - au-delà de ce temps, pénalité code FIG.
 - jusqu'à 2 secondes :
 - ✓ J D1 = - 0,1
 - Dépassement de 3 à 5 secondes inclus :
 - ✓ J D1 = - 0,3
 - Dépassement supérieur à 5 secondes :
 - ✓ J D1 = - 0,5
- Les arrêts supplémentaires sont pénalisés uniquement dans le cas où l'arrêt facilite le mouvement.
 - Principalement sur les séries acrobatiques :
 - ✓ JE = - 0,3
 - ✓ JD = - 1 point pour NR de l'élément suivant (page 3 de la brochure des imposés)
 - Ne pas pénaliser les arrêts à l'ATR...
- Pas supplémentaires lors des prises d'élan (un ou plusieurs).
 - J E → - 0, 5 (principalement pour les départs du sursaut type 1^{ère} diagonale du F).
- **Art 29 Code de Pointage 2009-V6 / page 37**
 - (tableau des fautes et des déductions relatives pour le sol, résumé).

- Jury E

fautes	petite	Moyenne	Grossière
Hauteur insuffisante lors des sauts acrobatiques	X	X	
Station de plus de deux secondes avant un élément ou une série acrobatique	X		
Souplesse insuffisante dans les éléments gymniques ou statiques	X	X	

- Jury D

fautes	petite	Moyenne	Grossière
Réception d'une main ou d'un pied à l'extérieur des lignes de démarcation	X		
Touche des mains, pieds, pied et main ou autre partie du corps à l'extérieur des lignes de démarcation		X	
Réception d'un élément directement à l'extérieur des lignes de démarcation			X
Éléments commencés à l'extérieur des lignes de démarcation		NR	



Cheval d'arçons

○ Le mouvement E :

• Secteur 6 et option III : Modification des référentiels d'amplitudes des sorties dans le mouvement de base et l'option III.

- L'exigence d'amplitude de la sortie dans le mouvement E de base devient l'horizontale.

Modification Secteur 6	Passer les deux jambes écartées sous main droite, poser la main entre les arçons et sortie faciale à l'horizontale , jambes écartées puis serrées par dessus l'arçon en effectuant $\frac{1}{4}$ de tour à droite pour arriver à la station costale latérale
---------------------------	---

- L'exigence d'amplitude de la sortie dans le mouvement E avec l'option III devient 45°.

Modification OPT III	à 45° jambes écartées puis serrées par-dessus l'arçon en effectuant $\frac{1}{4}$ de tour à droite pour arriver à la station costale latérale
-------------------------	--

○ Les sorties faciales par-dessus le cheval ou les arçons :

- Si l'amplitude n'est pas indiquée dans le texte
 - L'amplitude n'est donc pas demandée à 45° (code FIG).

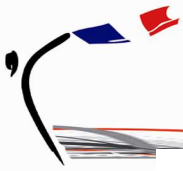
○ Art 33 Code de Pointage 2009-V6 / page 56

(Tableau des fautes et des déductions relatives pour les arçons, résumé).

Jury E

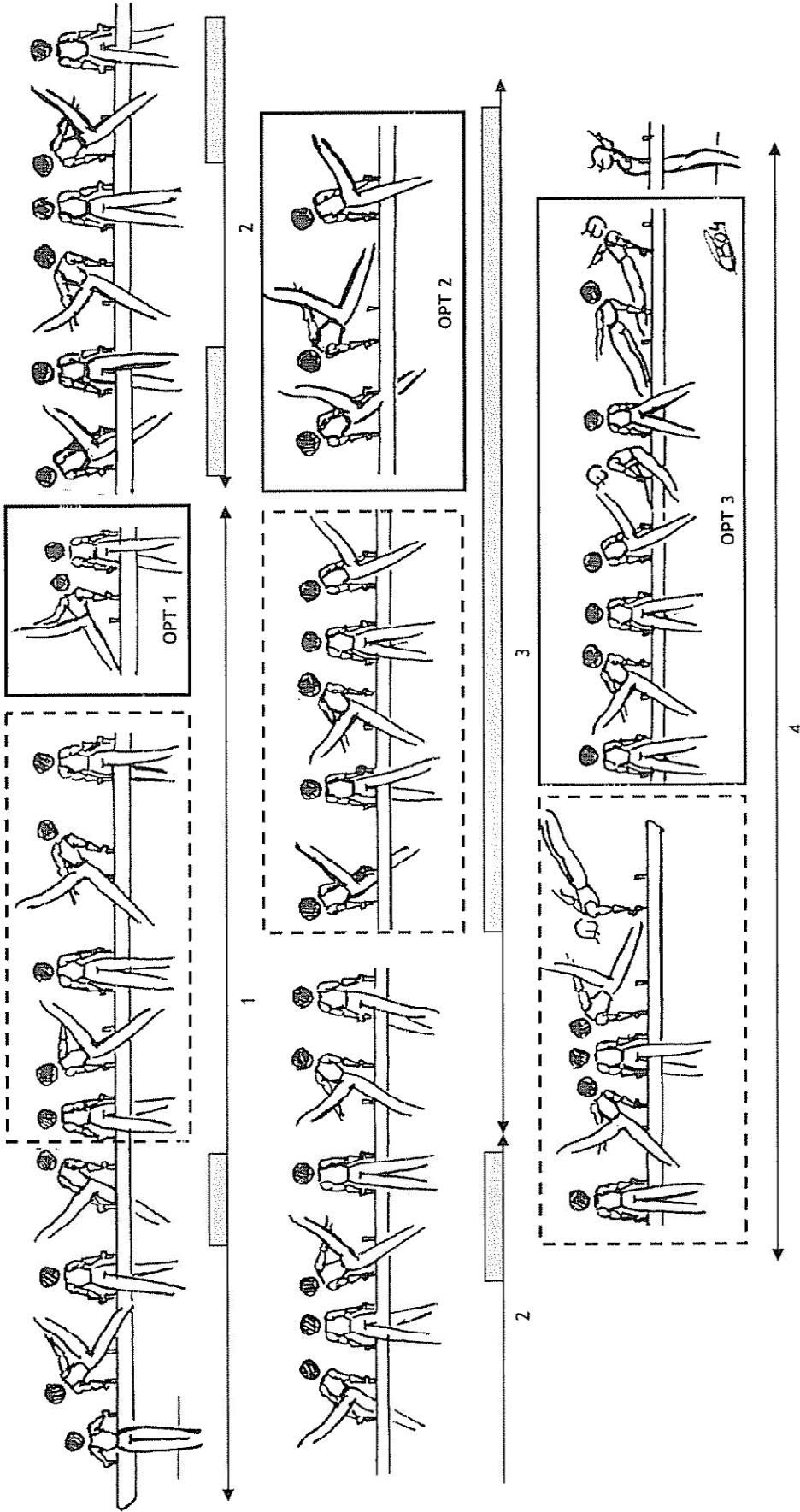
fautes		petite	Moyenne	Grossière
Amplitude insuffisante dans les ciseaux et les élans d'une jambe		X	X	
Amplitude insuffisante dans les cercles des jambes serrées ou écartées	Déduction globale		X	X
Appui renversé avec engagement de force visible ou flexion des bras		X	X	X
Pause ou arrêt à l'appui renversé		X	X	X
Jambes fléchies ou écartées dans les éléments		X	X	X
Déviations dans les cercles et les transports en appui transversal.		15° à 30°	31° à 45°	+ 45° NR
Réception oblique ou face au cheval.		+45°	90°	

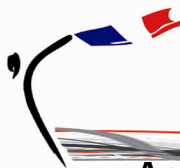
mise à jour du mouvement B aux arçons. (modifications du 13 février 2007)



Mouvement B

Valeur technique : 2.00 points





Fédération Française de Gymnastique

Anneaux (précisions Mars 2010) Annexe 2

- Amplitudes et exigences demandées sur les balancés et les dislocations.
- Pénalités pour l'amplitude des élans en fonction de l'imposé : Règle générale.

	Mvt A	Mvt B	Mvt C	Mvt D	Mvt E	Mvt F	Mvt G
Pour les Balancés	Forme technique	Corps à l'horizontale	Corps à 45° au dessus de l'horizontale	Bassin à hauteur des anneaux	Epaules au niveau de l'arête inférieure des anneaux	Epaules au niveau de l'arête supérieure des anneaux	Les bras forment un angle de 45° avec la verticale
Pénalités	Forme technique	Règle Générale : Petite faute : pour une déviation jusqu'à 15° de la référence demandée Moyenne faute : pour une déviation entre 16° et 30° de la référence demandée Grosse faute : pour une déviation entre 31° et 45° de la référence demandée Grosse faute et non reconnaissance pour une déviation en deçà de 46° de la référence demandée					
	Mvt A	Mvt B	Mvt C	Mvt D	Mvt E	Mvt F	Mvt G
Pour les Dislocations	X	X	Forme technique	Bassin à hauteur des anneaux	Epaules au niveau de l'arête inférieure des anneaux	Epaules au niveau de l'arête supérieure des anneaux	Les bras forment un angle de 45° avec la verticale
Pénalités			Forme technique	Règle Générale : Petite faute : pour une déviation jusqu'à 15° de la référence demandée Moyenne faute : pour une déviation entre 16° et 30° de la référence demandée Grosse faute : pour une déviation entre 31° et 45° de la référence demandée Grosse faute et non reconnaissance pour une déviation en deçà de 46° de la référence demandée			

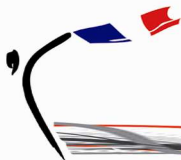
Remarque : Concernant la phrase que l'on retrouve dans les mouvements D à G, « Pénalités pour l'amplitude des élans en fonction du niveau demandé. Entre niveau demandé et niveau inférieur : petite faute, puis faute moyenne, puis faute grossière, puis faute grossière et non reconnaissance ».

Cette phrase est à supprimer et à remplacer par :

"Pénalités pour déviation des mouvements d'élan : règle générale : en fonction des angles par rapport au référentiel demandé

- Petite faute : pour une déviation jusqu'à 15° de la référence demandée
- Moyenne faute : pour une déviation entre 16° et 30° de la référence demandée
- Grosse faute : pour une déviation entre 31° et 45° de la référence demandée
- Grosse faute et non reconnaissance : pour une déviation en deçà de 46° de la référence demandée

✓ **Nota : les pénalités de déviations du mouvement D, s'appliquent sur les balancés et les dislocations.**



- **Mvt C : Secteur 3 : ATR bras mi-fléchis à 90°**
 - Si flexion des bras plus importante sans recherche d'appui, jusqu'à 45° reconnaissance avec pénalité (angulation Code FIG).
 - Ainsi, si le gymnaste s'établit directement et sans appui à la position renversée bras complètement fléchis :
 - ✓ JE = - 0,5 de déviation
 - ✓ JD = - 1 point en pénalité pour non reconnaissance de l'élément « poirier ».

- **Mvts : Descente en renversement avant depuis l'ATR (descente en lune)**
 D : option 2
 E : secteur 6
 F : secteur 7
 G : secteur 6
 - la descente en lune n'est reconnue que si l'ATR qui la précède est aligné, bras tendus et marqué.

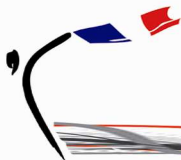
- **Mvt D :**
 Secteur revenir à l'appui depuis l'ATR.
 - la descente à l'appui n'est reconnue que si l'ATR qui la précède est aligné, bras tendus et marqué.

- **remarque :** Programme libre : débiter son mouvement directement à l'appui (aide de l'entraîneur pour réaliser un élément, idem Fixe) = NR de l'élément (simultané ?) et – 1 pt (J E) : aide et assistance (code FIG).

- **code FIG = Art 37 Code de Pointage 2009-V6 / page 70**
 (tableau des fautes et des déductions relatives pour les **Anneaux**, résumé)

Jury E

Fautes	petite	Moyenne	Grossière
Pré-balancement avant le début de l'exercice		X	
L'entraîneur donne un élan préliminaire au gym	X		
Jambes écartées ou fautes de tenue lorsque le gymnaste saute ou est soulevé à la suspension		X	
Prises incorrectes pendant les maintiens de force (chaque fois)	X		
Flexion des bras lors des élans menant à un maintien en force ou pour réaliser une position de maintien	X	X	X
Touche des câbles ou les courroies avec les bras, les pieds ou le corps		X	
S'appuyer ou balancer avec les pieds ou les jambes sur les câbles			X & NR
Chute depuis l'appui renversé			X & NR
Balancement excessif des câbles	Pendant un élément	Pendant plusieurs éléments	Durant la majorité du mouvement



Saut de cheval :

Pour les sauts « A » ou « B », une pénalité de 0,5 point est appliquée pour chaque déplacement de main, de pied ou de sursaut sur la table de saut (Ppt 2004).

Dans le cas où il y a un trampo - tremp à disposition, il peut remplacer le mini trampoline (brochure technique 2011/2012 page 48)

○ **Les mouvements F :**

- **Le double tremplin est autorisé.**
- **Modification de la valeur des sauts F.**
 - La valeur de départ du Tsukahara groupé devient 10.00 pts
 - La valeur de départ du Yurchenko groupé devient 10,40 pts

○ **Art 41 Code de Pointage 2009-V6 / page 88**

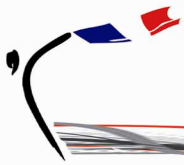
(Tableau des fautes et des déductions relatives pour le saut, résumé)

Jury D

Fautes	petite	Moyenne	Grossière
Réception d'une main ou d'un pied à l'extérieur des lignes de démarcation	X		
Touche des mains, pieds, pied et main ou autre partie du corps à l'extérieur des lignes de démarcation		X	
Réception d'un élément directement à l'extérieur des lignes de démarcation			X
Éléments commencés à l'extérieur des lignes de démarcation	NR		
Plus de 25 m d'élan			X

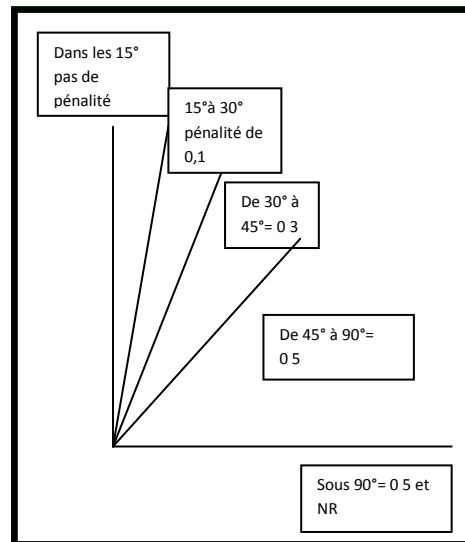
Jury E

Fautes	petite	Moyenne	Grossière
Fautes d'exécution dans la première phase d'envol	X	X	X
Fautes techniques dans la première phase d'envol	X	X	X
Déviations par rapport à la verticale à l'appui renversé	X	X	X
Fautes d'exécution dans la deuxième phase d'envol	X	X	X
Fautes techniques dans la deuxième phase d'envol	X	X	X
Hauteur insuffisante, pas d'élévation dans la deuxième phase d'envol	X	X	X
Extension insuffisante avant la réception	X	X	
Réception oblique ou face au cheval	+45°	90°	



Barres parallèles

- **Le mouvement D :**
- **Secteurs 7 et 8 : Pénalisation spécifique pour l'élément « Sauter à l'appui tendu renversé » .**
 - Pénalisation pour déviation par rapport à l'appui tendu renversé demandé. Application du barème suivant



- Pas de pénalisation pour un arrêt sur l'ATR sauté secteur 7.
- **Mvt D secteur 2 :** temps de ventre à l'appui et balancé arr à 45°
 - La difficulté du balancé arrière est avec l'enchaînement du temps de ventre (même secteur)
Si deux balancés sont réalisés :
Le 1^{er} balancé arrière sous 45°, deuxième balancé au moins à 45° pour enchaîner l'équerre écartée (secteur 3) :
 - ✓ 2^{ème} balancé = Balancé intermédiaire – 0,5 (J E)
 - ✓ 1^{er} balancé pénalisé en fonction des angles

Art 45 Code de Pointage 2009-V6 / page 101

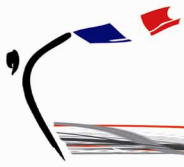
(tableau des fautes et des déductions relatives pour les **parallèles**, **résumé**)

Jury D

Dépassement du temps officiel d'échauffement (50'')	0,3 de la note finale (en individuel) 1,0 de la note de l'équipe (pour la compétition d'équipes)
---	---

Jury E

Fautes	petite	Moyenne	Grossière
Entrée avec appel d'une jambe		X	
Appui renversé non maîtrisé	X		
Marché ou ajustement des prises (chaque fois)	X		



Barre Fixe

- **Mouvement B :**
 - Option 1, si double prise d'élan :
 - ✓ JE = - 0.5 pour élément supplémentaire.
 - Option 3, contre volée avec changement alternatif des mains :
 - ✓ Si changement sauté des deux mains : J-E = - 0,3 pt
- **Mouvement C :**
 - ✓ La double prise d'élan est autorisée à partir de ce niveau...
 - **Secteur 3 : Bascule à l'appui tendu**
 - ✓ Rappel : arrêt autorisé sans pénalisation.
 - **Secteur 4 : prise d'élan abdominale**
 - ✓ La double prise d'élan abdominale est pénalisée : JE = - 0,5 pt (élément supplémentaire).

Rappel de la position du corps au secteur 4 :

 - ✓ Corps à l'horizontale,
 - ✓ Si réalisation de l'option II, le corps à 45° au dessus de l'horizontale...
- **Mouvements D et + : reconnaissance du direct**

Grand tour arrière avec ½ tour à l'appui tendu renversé les prises directement en supination.

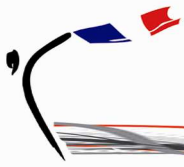
 - si l'arrivée se fait en prises mixtes puis changement en supination :
 - ✓ JD = NR de l'élément « direct ».
- **Mouvements D : Sortie secteur 7 : soleil échappement**

L'exigence à ce niveau d'exercice est d'enchaîner l'échappement depuis le grand tour arrière.

 - si le gymnaste ne réalise pas l'échappement depuis le soleil (chute, balancé intermédiaire,...)
 - ✓ J-D = NR de la sortie.
- **Mouvements G :**

Sortie échappement en double arrière groupé avec ouverture à 45° au dessus de l'horizontale / secteur 10

 - **Ne pas tenir compte en critérium de l'ouverture à 45° au dessus de l'horizontale .**
 - Pénalité du code de pointage FIG : Manque d'ouverture à la réception



- **Rappels sur les mouvements à la Fixe:**
 - Mvt G : L'engagé Adler est demandé à l'ATR...
 - Mvt G : Les tours cubitiaux présentés à la place des tours russes entraînent la non-reconnaissance des tours.
 - **Précisions concernant les endo, les stalder et les passements filés.**
 - Ces éléments doivent poursuivre dans le sens du mouvement.
 - Si chute ou retour dans le sens contraire:
 - ✓ JE = fautes relatives et consécutives à l'élément
 - ✓ JD = Non reconnaissance de l'élément
- **Art 49 Code de Pointage 2009-V6 / page 119**
(Tableau des fautes et des déductions relatives pour la fixe, **résumé**)

Jury E

Fautes	petite	Moyenne	Grossière
Manque d'élan ou arrêt à l'appui renversé ou dans une autre position	X	X	
Déviations par rapport au plan du mouvement	Jusqu'à 15°	Supérieur à 15°	
Genoux fléchis lors des actions de préparation (chaque fois)	X		

Jean François BLANQUINO

Représentant Technique Fédéral G.A.M.